

Montréal le 5 octobre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative au programme GDP Affaires
Dossier de la Régie : R-4041-2018**

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception des engagements numéros 6 (pièce B-0051) et 9 (pièce B-0052) du Distributeur dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Elle constate que les réponses fournies nécessitent quelques précisions supplémentaires.

En ce qui a trait à l'engagement n° 6, la Régie demande au Distributeur d'expliquer le lien, pour chaque année du programme GDP Affaires, entre les montants indiqués au tableau E-6 de la pièce B-0051 et les montants annuels autorisés dans les décisions tarifaires.

En ce qui a trait à l'engagement n° 9, veuillez indiquer dans une colonne supplémentaire au tableau R-12.1 de la pièce B-0046, page 4, la variation d'effacement estimée pour chacun des niveaux de réduction de puissance.

La Régie vous demande de fournir ces informations **avant le mardi 9 octobre 2018 à 12 h.**

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml